



REFERENTIEL

Intitulé de la certification

Réaliser une prestation de conseil en image

Description du métier, de l'activité ou de la situation professionnelle à partir duquel le dispositif de formation visant la certification est initié :

Les publics principalement visés sont :

- Les professionnels intervenant directement sur l'apparence physique de leurs clients : personal shopper, styliste, coiffeur visagiste, opticien(-ne), esthéticien(-ne), vendeur dans les secteurs de la mode et de la beauté ;
- Les professionnels de la communication : conseiller(-ère) en média training ; consultant(-e) s en relation publique et communication ;
- Les professionnels qui concourent à fluidifier le marché de l'emploi : conseiller(-ère) en insertion professionnelle, conseiller(-ère) en recrutement, consultant(-e) emploi-formation ;
- Les professionnels du développement personnel, du bien être : coachs professionnel ou personnel, coachs sportifs ;
- Autrement dit : tout professionnel intervenant sur l'image que véhicule une personne et qui souhaite proposer une prestation encore plus personnalisée, par l'application immédiate des techniques de conseils en image ou le développement d'une activité connexe, à forte valeur ajoutée et différenciante. La certification pourra, à ce titre, s'inscrire dans un projet global de reconversion professionnelle ou en complément avec une activité principale.

Deux modalités d'évaluation permettent d'évaluer les compétences de prestation de conseil en image :

1) Présentation d'un projet réalisé en amont de la session devant le jury de certification. (30-40 min)

La présentation du projet comporte deux parties complémentaires :

Un dossier professionnel remis au jury en amont et une présentation orale devant le jury.

2) Entretien technique (20-30 min)

Le dossier remis au jury de certification est constitué de deux prestations de conseil en image menées pendant la formation auprès de personnes « modèles » de son choix.

La consigne est pour chaque prestation, de rédiger un rapport de conseil en image détaillé, présentant les éléments suivants :

- L'objectif déterminé
- Le questionnement mené
- Une colorimétrie
- Une morpho-silhouette
- Un morpho-visagisme
- Les conclusions et conseils formulés
- Les livrables produits/ transmis

| REFERENTIEL DE COMPETENCES & D'ÉVALUATION | | |
|--|---|---|
| | MODALITÉS D'ÉVALUATION | CRITÈRES D'ÉVALUATION |
| | | Certains des critères sont évalués soit dans les rapports et au cours de la mise en situation, soit lors de la mise en situation |
| <p>C1. Définir les objectifs d'image de la personne, en lien avec la demande et les attentes, en mettant en place un questionnaire de découverte sur ses motivations, son mode de vie, son environnement socio-professionnel, ses habitudes d'image et en utilisant des outils d'analyse adaptés (filtres du langage, mimétisme comportemental, les représentations sensorielles, les niveaux logiques de Dilts...) sur sa posture, sa communication para-verbale et non verbale.</p> | <p>Deux modalités sont utilisées pour évaluer les 5 compétences :</p> <p><u>Modalité 1. (M1) Présentation d'un projet réalisé en amont de la session devant le jury de certification.</u> La présentation du projet comporte deux parties complémentaires :</p> <p>1. Un dossier professionnel remis au jury en amont Le dossier professionnel est constitué de 2 rapports de conseil en image. Chaque rapport repose sur une mise en situation avec 1 personne en vue de réaliser 1 colorimétrie 1 morpho silhouette, 1 morpho visagisme, accompagnés d'un diagnostic et de conseils formulés au client.</p> <p>2. Une présentation orale devant le jury. Le jury sélectionne 1 rapport de conseil en image pour la présentation. Le candidat s'appuie sur les supports et méthodes de présentation qu'il juge pertinents.</p> <p><u>Modalité 2. (M2) Entretien technique</u> Le jury questionne le candidat sur les éléments présentés dans le dossier professionnel et dans la présentation orale. Il s'appuie sur un guide d'entretien. Le jury peut également soumettre au candidat, des cas pratiques sous forme de photos dans le cas où les 2 situations présentées dans le dossier professionnel ne couvriraient pas suffisamment les compétences du référentiel.</p> | <p>Cr1.1 La demande et les objectifs d'évolution de l'image du client sont précisés et pris en compte</p> <p>Cr 1.2 Les techniques de questionnement utilisées (ouvert, alternatif et fermé) ont permis de mesurer les enjeux d'image</p> <p>Cr 1.3 Les objectifs sont définis par les 5 éléments clés caractérisant la méthode SMART :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Spécifique • Mesurable • Atteignable • Réaliste • Temporellement défini <p>Cr 1.4 Une proposition d'accompagnement sur le travail d'image de soi est formulée</p> |

| | | |
|---|--|--|
| <p>C2. Adapter ses moyens de communication et ses conseils selon la situation de handicap de la personne en veillant à recueillir leurs besoins spécifiques afin de leur délivrer une prestation inclusive et qui répond à leurs attentes</p> | <p>Lors de sa présentation le candidat explique comment il a adapté son accompagnement de conseil en image selon la situation de handicap de la personne.</p> <p>Dans le cas où les 2 mises en situation de conseil en image réalisées en amont et présentées dans le dossier professionnel ne permettent pas au candidat de faire valoir cette compétence, le jury questionne le candidat sur un cas pratique lors de l'entretien technique.</p> <p>Il devra démontrer qu'il est en mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'identifier la situation de handicap - D'adapter son mode de communication - De délivrer des conseils adaptés à la situation de handicap de la personne | <p>Cr 2.1. Le questionnement a permis d'établir un diagnostic sur la situation de handicap de la personne.</p> <p>Cr 2.2 les problématiques liées à la situation de handicap sont repérées.</p> <p>Cr 2.3 Le vocabulaire, la syntaxe, le ton, sont positifs et bienveillants</p> <p>Cr 2.4 Le questionnement s'adapte aux réponses et réactions du client</p> <p>Cr 2.5 Les propositions pour adapter sa prestation sont en adéquation avec la situation de handicap de la personne</p> <p>Cr 2.6 Des exemples de conseils et suggestions adaptés à la situation de handicap de la personne sont énoncés</p> |
| <p>C3. Déterminer les principales caractéristiques colorimétriques et morphologiques (silhouette et/ou visage) de la personne, en utilisant des questionnaires spécifiques et outils d'analyse faciale et morphologique et en les partageant avec bienveillance afin d'établir avec elle le diagnostic de son image.</p> | <p>A partir du rapport de conseil en image sélectionné par le jury le candidat devra démontrer comment il a établi un diagnostic colorimétrique et morphologique (silhouette et visage) de son client.</p> <p>Le candidat devra présenter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le questionnement mené - Les outils d'analyse mis en place - Le vocabulaire utilisé dans un objectif de communication bienveillante, professionnelle et compréhensible - Le recueil des impressions du client pour établir le diagnostic - La présentation du diagnostic en image à son client en lien avec l'objectif de la prestation - La prise en compte des remarques et questions du client et le cas échéant la proposition de solutions adaptées de conseil en image. | <p>Cr 3.1 Le questionnement mené cible des informations énoncées dans la demande du client en termes de conseil en image</p> <p>Cr 3.2 Une analyse factuelle de l'ensemble des éléments du visage et du corps est menée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Colorimétrie : les étapes du protocole sont respectées, les effets des tissus et étoffes vérifiés et évalués en fonction du résultat observé. • Toutes les caractéristiques morphologiques du visage sont objectivement déterminées : grand cadre (contour du visage) et petit cadre (nez, bouche, yeux, sourcils...) • Les 18 caractéristiques morphologiques principales de la silhouette ont été relevées et analysées <p>Cr 3.3 Le diagnostic formulé est objectif, sans aucun</p> |

| | | |
|--|--|---|
| | | <p>jugement Cr 3.4 Toutes les terminologies utilisées sont professionnelles et issues des protocoles d'analyse en morpho-silhouette et morphovisagisme.</p> |
|--|--|---|

| | | |
|--|--|---|
| <p>C4. Formuler des conseils sur les éléments principaux constituant l'image (couleurs, les tissus, les formes de vêtements, les lunettes et autres accessoires, la coiffure et le maquillage à privilégier), en sensibilisant le client à des pratiques éco responsables, et en tenant compte des préférences exprimées, afin d'atteindre les objectifs fixés de changement d'image. Les conseils sont formulés en utilisant différents outils (tels que magasins en ligne, book et outils digitaux (lunettes, coiffure, maquillage) et dans le respect de la Charte de déontologie de l'AFIP*</p> <p>* : AFIPP : Association Francophone pour l'Image et la Posture Professionnelle</p> | <p>Lors de sa présentation le candidat devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démontrer l'adéquation de son analyse avec les différentes propositions faites au client. - Être en mesure de proposer : <ul style="list-style-type: none"> - 3 tenues vestimentaires (été, hiver et inter saison) - 2 modèles de lunettes - 2 coupes de cheveux, - 1 maquillage - 1 éventuel conseil barbe - Adapter sa sélection aux remarques du client et valider l'adhésion de ce dernier. | <p>Cr 4.1 Tous les objectifs en termes d'image recherchés par la personne sont rappelés</p> <p>Cr 4.2 Les conseils donnés en termes d'image utilisent la terminologie du protocole concerné, pour chacun des conseils</p> <p>Cr 4.3 : les outils (tissuthèque, une planche modèle de vêtement, un book coiffure, un book de style) sont tous utilisés.</p> <p>Cr 4.4 L'ensemble des conseils en image formulés sont argumentés et en cohérence avec le diagnostic établi et les objectifs du client</p> <p>Cr .4.5 Critère spécifique concernant la colorimétrie : au moins 80 % des caractéristiques des couleurs valorisant le visage sont précisément identifiées</p> <p>Cr 4.6 : Critère spécifique concernant la morpho-silhouette : au moins 80 % des tissus choisis dans la tissuthèque et la taille des accessoires sont en harmonie avec la corpulence et l'ossature de la personne</p> <p>Cr 4.7 : au moins 80 % des formes de vêtement et d'accessoires préconisées apportent à la silhouette les corrections attendues</p> <p>Cr 4.8 : Critère spécifique concernant le Morpho-visagisme : une routine soin est définie (rythme, types de produits)</p> <p>Cr 4.9 : l'ensemble des effets et techniques de maquillage apportent au visage les corrections recherchées</p> |
|--|--|---|

| | | |
|---|--|---|
| | | <p>Cr 4.10 Les coupes de cheveux et la couleur préconisées sont en harmonie avec les proportions du visage et l'étude de colorimétrie</p> <p>Le cas échéant :</p> <p>Cr 4.11 La taille, la forme et la couleur des lunettes sont en harmonie avec les proportions du visage et l'étude de colorimétrie</p> <p>Cr 4.12 La forme de barbe est adaptée aux proportions du visage</p> <p>Cr 4.13 La démarche éco-responsable est explicitée : des conseils sur les labels ont été prodigués, des informations données sur la composition des produits et les tissus, ainsi que des conseils d'utilisation (au moins 1 conseil labels, 1 conseil information donnée sur la composition des produits, 1 conseil tissu et utilisations)</p> <p>Cr 4.14 Les conseils donnés en termes d'image sont faits en évitant toute projection de soi (goûts personnels, difficultés personnelles), en accord avec la Charte de déontologie de l'AFIPP</p> |
| <p>C5. Réaliser un bilan de la prestation, en tenant compte du diagnostic image effectué et en élaborant un « book conseil digitalisé » composé de fiches conseils de colorimétrie, visagisme et morpho-silhouette adaptées au client afin de l'accompagner dans la mise en œuvre autonome de la prestation.</p> | <p>Le candidat devra présenter le bilan de sa prestation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire un récapitulatif des principaux points abordés tout au long de la prestation - Recueillir le feedback du client - Démontrer la validation du client sur la sélection des produits et conseils | <p>Cr 5.1 La grille d'analyse synthétise l'ensemble du diagnostic où 100% des composantes de l'analyse sont restituées</p> <p>Cr 5.2 Le diagnostic est pertinent (sur au moins 80 % des éléments essentiels)</p> <p>Cr 5.3 La partie conseil (les fiches conseil) répertorie et justifie avec pertinence au moins 80 % des recommandations données au client en fonction de son objectif</p> <p>Cr 5.4 Le book conseil est constitué de l'ensemble des fiches conseils portant sur la colorimétrie, le visagisme et le morpho-silhouette</p> <p>Cr 5.5 La présentation du book conseil est de qualité : les visuels sont soignés, la charte graphique est harmonieuse, le document est rédigé sans faute d'orthographe, etc)</p> <p>Cr 5.6 En cas d'enregistrement des données (à finalité marketing ou de suivi des clients) le candidat a veillé à respecter la RGPD.</p> |

